

FORUM MONDIAL DE L'EAU

L'eau, un droit humain

Index AI : IOR 10/002/2003

Amnesty International a exprimé sa profonde déception en apprenant que la communauté internationale n'était pas parvenue à reconnaître le droit humain à l'eau dans la Déclaration ministérielle finale du Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu à Kyoto du 16 au 23 mars 2003.

Cette déclaration constitue un retour en arrière, dans la mesure où un comité d'experts des Nations unies a récemment proclamé le droit humain à l'eau.

La déclaration ministérielle définit l'eau comme une force motrice du développement durable intégrant la protection de l'environnement et l'éradication de la pauvreté et de la faim, indispensable à la santé et au bien-être des êtres humains, et les ministres appellent tous les pays à agir en conséquence. Pourtant, les gouvernements nationaux peuvent agir de manière plus efficace s'ils prennent en compte la conclusion récente du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU selon laquelle : « *Le droit à l'eau [...] est une condition préalable à la réalisation des autres droits de l'homme. La tendance persistante à la contamination de l'eau, à l'épuisement des ressources en eau et à leur répartition inégale exacerbe la pauvreté. Les États parties doivent adopter des mesures effectives pour garantir l'exercice du droit à l'eau sans discrimination.* »

Le Comité de l'ONU avait également souligné que le droit à l'eau était fortement ancré dans le droit international ; il est donc surprenant qu'une conférence internationale n'en tienne pas compte.

Pour Amnesty International, proclamer le droit humain à l'eau peut contribuer à résoudre des problèmes comme la qualité et la rareté de l'eau, les changements climatiques, les maladies transmises par l'eau, et la gestion équitable et durable des réserves d'eau mondiales.

L'organisation estime que les droits humains constituent un angle intéressant pour traiter les graves problèmes liés à l'eau. Si l'accès à l'eau est considéré dans la perspective des droits humains, nous devons nécessairement prendre en compte le droit à l'eau de toute personne. Les litiges relatifs à l'eau doivent donc être résolus de manière à

en garantir l'accès à tous, indépendamment par exemple de toute considération de richesse, de statut social ou de nationalité.

Si les gouvernements reconnaissaient le droit à l'eau, leur devoir de faire respecter ce droit apparaîtrait clairement. Même si les gouvernements confient au secteur privé la distribution de l'eau et le laissent investir dans ce domaine, ils ne peuvent sous-traiter leurs responsabilités à cet égard. Par ailleurs, en envisageant la question de l'eau sous l'angle des droits humains, la lutte contre la pénurie prend un caractère d'urgence incontournable. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site web : http://web.amnesty.org/web/web.nsf/pages/ec_briefings_water

Pour tout commentaire, veuillez contacter Salil Tripathi, chercheur pour les relations économiques et les droits humains, au +44 20 7413 5969